

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORDELLE
DU 23 mars 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le 23 mars à 20 H 30 le Conseil Municipal convoqué le 18/03/2021 par le Maire s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle des fêtes pour respecter les mesures de distanciations sociales liées au COVID 19 sous la Présidence de Monsieur Philippe CHATRE, Maire.

Nombre membres afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 14

Étaient présents: Mmes, MM. CHATRE Philippe, CAPITAN J. Paul, CHABRY Julien, BILLIEMAZ Gérard, CHARRIER Jérôme, LAMURE Sandra, PERSIGNY André, CAPITAN Pascal, GUILLET Florian, CHAUMENTIN Gilles, SERVAJEAN Yolande, MORLANDET Marie-Christine, DEMICHEL Nelly, TRONCY Georges,

ÉTAIT EXCUSEE : Mme CHAUX Delphine (Pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme MORLANDET M. Christine

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents. Après approbation du compte rendu de la précédente réunion, l'ordre du jour est alors abordé.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

EMET un avis favorable sur l'arrêt n°2 du PLUi. Le Président de la Copler fait un résumé depuis la mise en route du PLUi en 2015 et du 1^{er} arrêt ayant fait l'objet de nombreuses observations de la part de l'Etat et des partenaires associés. Il a donc fallu modifier cet arrêté, chaque commune a dû retravailler pour réduire les surfaces constructibles et industrielles. Nouvel arrêt de la Copler le 10/02/2021. Le maire présente la carte du futur PLUi avec les différentes zones.

ACCEPTE la modification des statuts de la COPLER pour reprendre en gestion l'école de musique.

DECIDE de retenir la Société SOMIVAL ingénierie pour mener à bien la réhabilitation et extension de la station d'épuration du Bourg. 4 bureaux d'étude avaient été consultés pour cette mission, un n'a pas répondu car surchargé de travail et sur les 3 autres propositions, c'est la Sté SOMIVAL qui répond le mieux à nos attentes.

APPROUVE le compte administratif 2020 de l'assainissement (le maire n'ayant pas pris part au vote) qui présente un résultat en **fonctionnement dépenses de 33 011.41 €** et en fonctionnement de **recettes de 35 481.32 €** soit un **excédent de fonctionnement pour l'exercice 2020 de 2 469.91 €**. Mais compte tenu de l'excédent cumulé de 8 918.06 € et du besoin à couvrir de **7 776.42 €** la somme qui sera reportée dans le budget 2021 au compte 002 (recette de fonctionnement) sera de **1 141.64 €**.

Pour l'**investissement**, un montant total de **dépenses** réalisé de **39 717.49 €** et de **recettes** de **52 258,67 €** soit un **excédent d'investissement pour l'exercice 2020 de 12 541.18 €**. Compte tenu des excédents antérieurs de 62 035,17 € il apparaît un solde d'exécution positif de **74 576,35 €** qui sera reporté dans le budget 2021 au compte 001 (investissements recettes).

APPROUVE le compte de gestion 2020 de la perceptrice semblable à notre compte administratif.

VOTE le BP Assainissement 2021 qui présente un résultat équilibré en **fonctionnement dépenses et recettes de 47 763,45 €**. Pour l'**investissement**, un montant équilibré en **dépenses et recettes de 277 3401,03 €**.

Le Maire remercie :

- L'équipe du bulletin municipal pour leur travail,
- L'équipe du comité social de la commune qui a préparé et porté des colis de produits locaux aux personnes âgées de 80 ans et plus. Nous avons eu les remerciements de plusieurs personnes et même un don pour le comité social.
- Notre conseillère municipale Sandra LAMURE qui a bien voulu s'occuper de recenser les personnes de 75 ans et plus dans le cadre d'une campagne de vaccination Covid lancée par la Préfecture, l'ARS et l'Hôpital de Roanne. Nous n'avons pu avoir qu'un créneau de 7 personnes que Sandra a accompagné à l'Hôpital.

Le Maire :

FAIT PART que l'appartement au-dessus de l'école est reloué au 1^{er} avril et précise que la douche a été refaite à neuf.

INFORME que les ateliers de soutien à l'informatique de Yolande SERVAJEAN ont repris dans la salle du conseil par petits groupes de 6 personnes maximum.

PRECISE que le local pour les apiculteurs est loué à compter du 1/04. Un bail commercial sera fait, les travaux se finiront dernière semaine de mars.

INFORME qu'une nouvelle association a été créée sur la Commune : les Jardins Cordellois dont le Président est Mr CHABRY Damien. Cette association a un but pédagogique et écologique.

*Mme SERVAJEAN Yolande conseillère qui a en charge le fleurissement précise que la « corvée » plantation de fleurs est fixée au 8 mai pour ceux que cela intéresse. Mr CAPITAN J.Paul conseiller pense qu'il y aurait à revoir les barrières bois, devant le cimetière.

*Mr TRONCY Georges conseiller fait part de la demande du boulanger pour la pose d'une enseigne. Il faudra faire une déclaration préalable en mairie.

*Mr BILLIEMAZ Gérard Adjoint fait part des travaux effectués à la Mirandole (une tranchée pour évacuation de l'eau) ; au local pour les apiculteurs.

La séance est levée à 22 h